



Rachat de stock par les associés - Liquidation de SAS

Par Julie_9

Bonjour,

Doit-on obligatoirement faire une déclaration en mairie pour une liquidation amiable d'une SAS si les associés souhaitent racheter le stock restant DLUO dépassée et les matériels informatiques déjà amortis dans le but d'accélérer la procédure de liquidation ?

Cordialement,